

**Séance du 20 mars 2026  
Délibération n°2026-09**

L'an deux mille vingt six, le 20 mars, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Marie-Claude BIGOT, Jean-Charles CHIROL, Claire FRAISSE, Corinne GRANDHAYE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Nicolas POLGE, Louis POMMIER, Romain PRADE, Jean-Christophe PRORIOL, Eva-Marie ROBERT, Véronique ROCHE, Gilles TRONCHON et Elodie VALEYRE.

Absents :

Procurations :

Eva-Marie ROBERT a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 16 mars 2026.

### **Objet : Nombre d'adjoints**

Le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de St Vincent étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Le conseil municipal, par 15 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE, DECIDE de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire,

AUTORISE Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer quatre postes d'adjoints au Maire.

La secrétaire,



Le Maire

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le **23 MARS 2026**  
et affichage en mairie le **23 MARS 2026**